



RAPPORT
D'AUDIT



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

FRANCAS DU DOUBS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

A L'assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FRANCAS DU DOUBS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note **1 – Changement de méthode comptable de la partie Règles générales**, de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact sur la présentation des comptes annuels relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés.

Règles et Principes Comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes annexes.

Estimations Comptables

Nous avons vérifié la réalité, l'exhaustivité et la correcte évaluation des opérations de coupures sur les produits d'activité.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches par retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

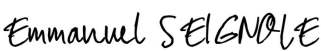
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

OFFEMONT le 22 Juin 2026

*Le Commissaire Aux Comptes
Hans et Associes Audit et Révision
Emmanuel SEIGNOLE*

DocuSigned by:

60BDDF0C042C437...

Bilan ANC N° 2023-03

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	234 622	231 487	3 135	4 136
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	577 803	249 280	328 523	237 288
Installations techniques, matériel et outillage	243 718	215 535	28 183	43 977
Autres immobilisations corporelles	869 810	668 865	200 945	207 990
Immob. en cours / Avances et acomptes	2 240		2 240	135 006
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 976		9 976	9 976
Total Actif immobilisé (II)	1 938 169	1 365 168	573 001	638 372
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 496 372	159 714	3 336 657	3 723 542
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	273 539		273 539	456 878
Charges constatées d'avance	158 980		158 980	146 195
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 915 007		2 915 007	2 952 186
Total Actif circulant (III)	6 843 898	159 714	6 684 183	7 278 801
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	8 782 067	1 524 882	7 257 184	7 917 173

Bilan ANC N° 2023-03

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves	1 458 218	1 418 418
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité	1 458 218	1 418 418
Report à nouveau	176 589	176 589
Excédent ou déficit de l'exercice	-126 402	39 800
Situation nette (sous-total)	1 508 405	1 634 808
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	46 443	36 123
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	1 554 848	1 670 930
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	129 909	270 295
Total des fonds reportés et dédiés (II)	129 909	270 295
Provisions		
Provisions pour risques	186 000	170 237
Provisions pour charges	1 511 344	1 290 435
Total des provisions (III)	1 697 344	1 460 672
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	94 581	114 199
Emprunts et dettes financières diverses	1 777	1 792
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		23 157
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 652 301	1 839 952
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 532 967	1 473 599
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	383 642	669 277
Produits constatés d'avance	209 815	393 301
Total des dettes (IV)	3 875 083	4 515 277
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	7 257 184	7 917 173

CDR ANC N°2023-03

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	3 493	153
Ventes de biens et de services	24 241 909	23 409 562
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Ventes de prestations services</i>	24 241 909	23 409 562
Produits de tiers financeurs	627 575	735 949
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	627 575	735 949
<i>Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Repr. / amort., dépréc. et prov.	309 855	652 291
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisation des fonds dédiés	270 295	518 669
Autres produits	36 539	142 426
Total des produits d'exploitation (I)	25 489 665	25 459 051
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	7 652 476	7 432 389
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 169 428	1 156 349
Salaires	12 467 029	12 227 948
Cotisations sociales	3 369 437	3 566 193
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	324 673	354 790
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	164 959	148 052
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>		
<i>Sur actif circulant : dotations aux amort.</i>	159 714	206 738
Dotations aux provisions	339 789	304 256
Reports en fonds dédiés	129 909	270 295
Valeurs comptables des immo. cédées		
Autres charges	151 379	294 054
Total des charges d'exploitation (II)	25 604 120	25 606 275
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-114 455	-147 223
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	26 752	27 299
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'éléments financiers		
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	26 752	27 299
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	38 699	37 683
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immo. financières cédées		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total des charges financières (IV)	38 699	37 683
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-11 947	-10 384
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-126 402	-157 607

CDR ANC N°2023-03

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Total des produits exceptionnels (V)		268 562
Total des charges exceptionnelles (VI)		71 155
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		197 407
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	25 516 417	25 754 913
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	25 642 819	25 715 113
EXCEDENT OU DEFICIT	-126 402	39 800
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LES FRANCAS DU DOUBS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 7 257 184 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 126 402 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/05/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'Association départementale des Francas du Doubs a pour objet :

- de promouvoir la place des enfants et des jeunes dans la société,
- de promouvoir la conception émancipatrice de l'éducation propre au Mouvement des Francas,
- de développer des projets d'accueil et d'activités à l'intention des enfants et des adolescents,
- de susciter et de regrouper toute forme d'activités et de structures de loisirs éducatifs, culturels et sportifs répondant aux besoins des enfants et des familles, d'en assumer au besoin la gestion,
- d'inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs locaux ou territoriaux comme de participer à leur réalisation,
- d'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation,
- d'étudier et de promouvoir les méthodes et outils d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1- Changement de méthode comptable

Les dispositions du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers sont applicables pour la première fois aux comptes de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Elles modifient les dispositions des règlements ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et celles du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Règles et méthodes comptables

Ce changement a un impact significatif, les comptes font apparaître en produits d'exploitation 195 K€ qui auraient été comptabilisés en Résultat exceptionnel sans la réforme, et les cotisations sociales sont diminuées de 426 K€, qui auraient été comptabilisés en Produits d'exploitations (Transferts de charges) sans la réforme.

2- Les relations financières de l'Association avec les Collectivités Territoriales sont encadrées juridiquement par des conventions qui définissent généralement un principe d'équilibre financier. Le déficit d'exploitation éventuellement constaté sur une activité n'est donc pas supporté systématiquement par l'Association. Ces conventions définissent aussi les échéances d'évaluation budgétaire, de versement de subvention et de solde.

3- La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 1 034 389.62 euros au 31 décembre 2025 selon les dispositions de la convention collective de l'animation.

Le calcul est effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, définie par la norme comptable IAS N°19, révisée et par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R.01 du CNC.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- départ à l'initiative du salarié à 64 ans, à 62 ans pour les salariés âgés de 55 ans et plus
- revalorisation des salaires : 3.00 %
- taux d'actualisation : 3.35 %
- table de mortalité : INSEE 2024
- turn over :
- * Personnel administratif = extrêmement fort
- * Personnel animateur = extrêmement fort
- * Personnes âgées de plus de 55 ans = faible
- taux de charges patronales moyen : 42 %

Cet engagement est comptabilisé dans le compte de provisions pour retraites.

4- Les modalités de financement de la Caisse d'Allocations Familiales font que l'apurement des comptes ne s'effectue qu'à partir du 2° semestre N+1 après transmission des comptes d'exploitation. Nous estimons qu'à la date de clôture, nous ne sommes pas exposés à un risque global d'irrecouvrabilité. Les sommes à percevoir au 31/12/2025 au titre de la prestation de service s'élèvent à 1 397 172.43 euros et celles concernant les aides au temps libre à 317 298.05 euros.

5- Les créances clients qui présentent un risque de non-paiement au 31 décembre sont provisionnées selon la méthode suivante :

- Provision à hauteur de 100 % pour les créances de janvier à octobre de l'année N,
- Les créances de novembre à décembre de l'année N, sont étudiées au cas par cas afin de voir si elles justifient une provision.

La constitution de cette provision est un principe de prudence pour les créances anciennes qui présentent un certain risque, mais ne remet pas en cause leur paiement qui doit être honoré.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

 *Faits caractéristiques***Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

1) Mise à disposition :

L'Association Les Francas du Doubs répond à des missions confiées par les Communes avec pour objet l'organisation de Centres de loisirs ponctuels ou permanents.

Afin de permettre l'exécution de cette mission, les Communes mettent à disposition les locaux, le mobilier ainsi que les installations nécessaires au bon fonctionnement des Centres de loisirs. Ces locaux et ce mobilier, parfois même partagés avec d'autres utilisateurs, sont essentiellement des écoles maternelles et élémentaires, des salles polyvalentes et des équipements sportifs. Dans la grande majorité, ces locaux ne sont pas tous affectés de manière permanente et ne sont pas forcément identiques chaque année. La structure n'a pas pu obtenir la valorisation de ces mises à disposition au titre de 2025, par conséquent aucune comptabilisation n'a pu être effectuée sur l'exercice.

2) Bénévolat

L'activité d'accueil collectif de mineurs de l'Association par sa nature et par le cadre réglementaire fixant les conditions d'accueil des enfants des Centres de loisirs, s'appuie sur des personnels rémunérés. De ce fait, les interventions bénévoles sont extrêmement limitées à des parents d'enfants qui, très ponctuellement accompagnent une sortie du Centre de Loisirs en fin de séjour.

3) Autres provisions

La provision pour risque d'exploitation qui figurait au bilan au 31 décembre 2024 pour 170 236.65 € a été reprise à hauteur de 68 782.56 €, les villes ayant réglé leurs créances, un complément de 84 546.33 € a été comptabilisé. Au 31/12/2025, la provision s'élève à 186 000.42 € et concerne un risque d'irrecouvrabilité de participations de quelques communes et partenaires.

La provision pour charges de 300 912.24 € figurant en 2024 a été reprise à hauteur de 34 334.40 €. Au 31/12/2025 elle s'élève à 476 954.05 € après la constitution d'une dotation complémentaire de 210 376.21 €.

4) Fonds dédiés

Des fonds dédiés sur subventions étaient comptabilisés à hauteur de 270 294.68 € au 31 décembre 2024. Ils ont été totalement repris en 2025 étant donné que les actions concernées ont été menées à leur terme.

Les engagements à réaliser au 31/12/2025 s'élèvent à 129 909.20 €, ils concernent des actions qui se poursuivent sur 2026.

cf annexe ci-jointe

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	234 622			234 622
Immobilisations incorporelles	234 622			234 622
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	380 000			380 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	67 980	129 823		197 803
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	234 018	9 700		243 718
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	90 401	60 284		150 685
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	686 578	32 548		719 125
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	135 006	2 240	135 006	2 240
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 593 983	234 594	135 006	1 693 571
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 976			9 976
Immobilisations financières	9 976			9 976
ACTIF IMMOBILISE	1 838 581	234 594	135 006	1 938 169

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			230 487	1 001		231 487
Immobilisations incorporelles			230 487	1 001		231 487
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		192 111	19 000		211 111
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 20 ans		18 582	19 587		38 169
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		190 041	25 494		215 535
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport	4 à 5 ans		19 819	39 680		59 499
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		549 170	60 196		609 366
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			969 722	163 958		1 133 680
TOTAL			1 200 209	164 959		1 365 168

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, soit de 2 à 5 ans.

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Ventilation des dotations				
Immobilisations incorporelles		1 001		
Immobilisations corporelles		163 958		
Dotations de l'exercice		164 959		

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 938 866 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 976		9 976
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 496 372	3 336 657	159 714
Autres	273 539	273 539	
Charges constatées d'avance	158 980	158 980	
Total	3 938 866	3 769 176	169 690
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. À ÉTABLIR	386 266
FOURN. AVOIRS À RECEVOIR	6 456
IJ CPAM À RECEVOIR	51 281
IJ CPM À RECEVOIR	549
ASP À RECEVOIR	5 494
PRODUITS À RECEVOIR	14 782
Total	464 827

PRODUITS A RECEVOIR :

Des subventions à percevoir sont inscrites en comptes au 31/12/2025, elles concernent :

- CAF = 103 062.72 €
- ETAT autres subventions = 17 948.25 €
- REGION = 7 948.98 €
- PMA = 12 530 €

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Créances	206 738	159 714	206 738	159 714
Total	206 738	159 714	206 738	159 714

 Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 418 418	39 800		1 458 218
Report à Nouveau	176 589			176 589
Résultat de l'exercice	39 800	-126 402	39 800	-126 402
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	36 123	29 497	19 177	46 443
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs	270 295	129 909	270 295	129 909
Total fonds associatifs	1 941 225	72 804	329 272	1 684 757

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	170 237	84 546	68 783		186 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	989 523	44 867			1 034 390
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	300 912	210 376	34 334		476 954
Total	1 460 672	339 789	103 117		1 697 344
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		339 789	103 117		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 875 083 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	94 581	20 053	74 528	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 777	1 777		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 652 301	1 652 301		
Dettes fiscales et sociales	1 532 967	1 532 967		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	383 642	383 642		
Produits constatés d'avance	209 815	209 815		
Total	3 875 083	3 800 555	74 528	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	19 617			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	220 265
INTÉRÊTS COURUS / EMPRUNTS	69
CONGÉS À PAYER	601 990
PROV. CHARGES / CONGÉS PAYÉS	279 793
Total	1 102 118

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	158 980		
Total	158 980		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS D AVANCE ACTIVITÉS	209 815		
Total	209 815		

fonds dédiés

Fonds dédiés au 31/12/2025

Projets	Montant Fonds dédiés affectés à 2026
Fenêtre sur les étoiles	3 595,00 €
Les mardis guinguettes	7 744,00 €
L'ognon en trait d'union	4 000,00 €
Solidarité internationale au Bénin	10 000,00 €
Les pages du temps	4 500,00 €
Pass'Nautique (Ados)	5 241,00 €
Musique	5 000,00 €
Troupe ados	7 741,00 €
Laïcité et valeurs de la République	6 697,85 €
Nos héros, notre histoire	4 691,00 €
Samedis en famille	4 077,00 €
Vitabri	5 000,00 €
Art Air	9 423,00 €
Ludothèque	8 878,00 €
Séjour Ados - La campagne à la ville	2 948,00 €
Séjour Ados d'Ouest en Est - ID Jeunes	412,00 €
Tous enchantés	1 750,00 €
Partage au Menu	1 750,00 €
Réflexions, paroles et conférences	1 750,00 €
Minibus	2 500,00 €
Animations sociales	2 500,00 €
Quartiers Été	4 925,00 €
Participation actions 2026	15 465,86 €
Spectacles en famille	4 000,00 €
Danse ton monde	2 740,00 €
Fais ton ciné débat	2 580,49 €
Total	129 909,20 €